

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARILLAC-LE-FRANC**

**Séance du jeudi 04 Avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARDOULAT Pierre, Maire de la Commune.

**Date de la convocation** : 29 mars 2024

**Nombre de membres afférents au Conseil Municipal** : 15

**En exercice** : 13

**Qui ont pris part à la délibération** : 11

Présents : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, Adjointes ; AUTANT Éric, GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LAVERGNE Marie-Claire, LESBARRERES Philippe, POUTHIER Delphine, RAMSDALE Phillip, SANSREFUS Evelyne

Absents excusés : BORREGA Yann, DENIS Yannick,

**Secrétaire de séance** : BOISSEAU Marie Hélène

**OBJET de la délibération : AVIS sur le Programme Pluriannuel de Gestion 2024 – 2033 des bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure**

Monsieur le Maire donne lecture du programme Pluriannuel de Gestion 2024-2033 des Bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure.

Il invite le conseil municipal à émettre un avis sur ce dossier.

**Après en avoir délibéré et le Conseil municipal** émet un avis Favorable sur le programme Pluriannuel de Gestion 2024-2033 des Bassins versants du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure présenté.

Votes

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire, Pierre BARDOULAT

